

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Ajouter une personne sur sa carte grise

Vous souhaitez ajouter un proche ou un tiers sur votre certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ? Vous pouvez faire modifier votre certificat d'immatriculation en y ajoutant son nom dans la rubrique « cotitulaire ». Vous pouvez effectuer la démarche sur internet ou auprès d'un professionnel de l'automobile habilité. Nous vous présentons les étapes à suivre.

Carte grise (certificat d'immatriculation)

Vendre (ou donner) un véhicule

Démarches à accomplir

Obtenir un certificat de non gage

Immatriculer un véhicule

Immatriculer un véhicule neuf

Immatriculer un véhicule d'occasion

Immatriculer un tracteur ou un véhicule agricole

Hériter d'un véhicule

Demander un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration

Titulaire du certificat et modification de sa situation

Titulaire et cotitulaire de la carte grise

Changement d'adresse

Ajouter une autre personne sur sa carte grise

Retirer une personne sur la carte grise

Changement du nom du titulaire

Modifications du véhicule

Véhicule retiré de la circulation

Véhicule accidenté

Véhicule transformé

Véhicule à détruire

Plaques d'immatriculation

Caractéristiques

Vol

Usurpation

Un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipée d'une fonction photo) est nécessaire.

Vous devez avoir (ou créer) un compte usager ANTS ou utiliser FranceConnect.

Si vous devez payer la taxe, **vous devez posséder une carte bancaire** pour le paiement à l'étape de la validation.

Préparer les documents

Les documents diffèrent selon que l'ajout fait suite à un mariage ou pour un autre motif :

Si vous vous mariez, vous pouvez demander que le nom de votre époux ou votre épouse soit ajouté sur votre certificat d'immatriculation.

Vous devez faire la demande d'ajout de votre époux ou épouse en cotitulaire sur le certificat d'immatriculation **dans un délai d'1 mois** à partir de votre mariage.

Attention

L'ajout de l'autre époux sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule, qui a d'abord été immatriculé pendant le mariage au nom d'un seul des époux, correspond à un **changement de titulaire**.

Vous devez avoir une copie numérique (photo ou scan) des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Formulaire cerfa n°13750

Certificat d'immatriculation original

Preuve du contrôle technique en cours de validité si le véhicule a plus de 4 ans, sauf s'il est dispensé de contrôle

Extrait d'acte de mariage ou livret de famille

Justificatif d'identité en cours de validité

Si vous voulez ajouter à votre certificat d'immatriculation l'une des personnes suivantes, ce sera considéré comme un changement de titulaire :

Enfant

Parent

Toute autre personne de votre choix (exemple : un ami)

Vous pouvez le faire à tout moment.

Seule l'adresse du titulaire principal sera mentionnée si les 2 personnes n'habitent pas à la même adresse.

Vous devez avoir une copie numérique (photo ou scan) des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Formulaire cerfa n°13750

Carte grise originale

Preuve du contrôle technique en cours de validité si le véhicule a plus de 4 ans, sauf s'il est dispensé de contrôle

Pièce d'identité en cours de validité

Si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre, vous devez avoir une copie numérique du demandat signé et de sa pièce d'identité.

Vous devez certifier sur l'honneur que le demandeur de la carte grise a une attestation d'assurance du véhicule et un permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.

Vous n'avez pas à joindre une copie numérique (photo ou scan) du permis de conduire. Mais celle-ci pourra vous être demandée lors de l'instruction de votre dossier.

À savoir

Un mineur peut être titulaire de la carte grise d'une voiture particulière s'il a obtenu son permis de conduire à partir de ses 17 ans.

Estimer le coût du certificat d'immatriculation

Le coût diffère selon la situation et la personne que vous souhaitez ajouter :

Vous devrez régler la somme de 13,76 € (taxe fixe de 11 € + redevance d'acheminement de 2,76 €). Vous devez **obligatoirement** payer par carte bancaire.

Le rajout d'une autre personne s'apparente à un changement de titulaire. C'est également le cas pour le rajout de l'autre époux pendant le mariage.

Vous devrez régler le même coût que si vous achetiez un nouveau véhicule.

Le **coût** de la carte grise est **variable**. Il dépend notamment des caractéristiques du véhicule et de la région dans laquelle vous vivez.

Vous pouvez évaluer le coût de la carte grise en utilisant un **simulateur** :

- Calculer le coût du certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Faire la démarche sur internet

Véhicule immatriculé pendant le mariage au nom d'un seul des époux

La démarche est à effectuer sur internet en utilisant le téléservice suivant :

- Ajouter un co-titulaire sur la carte grise

Vous devez vous identifier via France Connect.

Des **points numériques** (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une **maison France Services** :

Où s'adresser ?

Point d'accueil numérique

Où s'adresser ?

France Services / Maison de services au public

Le règlement du montant de la carte grise doit obligatoirement être effectué par carte bancaire.

À la **fin** de la procédure, vous obtenez les **3 éléments** suivants :

Numéro de dossier

Accusé d'enregistrement de votre demande

Certificat provisoire d'immatriculation (CPI), que vous devez imprimer. Le CPI vous permet de circuler **pendant 1 mois, uniquement en France**, en attendant de recevoir votre certificat d'immatriculation définitif.

Suivre l'état d'avancement de la fabrication du certificat d'immatriculation

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de la fabrication de votre certificat d'immatriculation sur internet

- Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Recevoir le certificat d'immatriculation par courrier

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste en **lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

- Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation
- Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet laposte.fr

À noter

Vous devez conserver l'ancien certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **pendant 5 ans**, puis le détruire.

Préparer les documents

Les documents diffèrent selon qu'il s'agit de l'ajout de l'époux ou épouse ou d'une autre personne.

Si vous vous mariez, vous pouvez demander que votre époux ou épouse soit ajouté(e) sur votre certificat d'immatriculation.

Vous devez faire la demande d'ajout de votre époux ou épouse en cotitulaire sur le certificat d'immatriculation **dans un délai d'1 mois** à partir de votre mariage.

Attention

L'ajout de l'autre époux sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule, qui a d'abord été immatriculé pendant le mariage au nom d'un seul des époux, correspond à un **changement de titulaire**.

Vous devez avoir les documents suivants :

Formulaire [cerfa n°13757](#) de mandat à un professionnel

[Justificatif de domicile](#) de moins de 6 mois

Formulaire [cerfa n°13750](#)

Certificat d'immatriculation original

[Preuve du contrôle technique](#) en cours de validité si le véhicule a plus de 4 ans, sauf s'il est dispensé de contrôle

[Extrait d'acte de mariage](#) ou livret de famille.

Justificatif d'identité en cours de validité

Si vous voulez ajouter à votre certificat d'immatriculation l'une des personnes suivantes , ce sera considéré comme un changement de titulaire :

Enfant

Parent

Autre personne de votre choix (exemple : un ami),

Vous pouvez le faire à tout moment.

Seule l'adresse du titulaire principal sera mentionnée si les 2 personnes n'habitent pas à la même adresse.

Vous devez vous munir des documents suivants :

Formulaire [cerfa n°13757](#) de mandat à un professionnel

[Justificatif de domicile](#) de moins de 6 mois

Formulaire [cerfa n°13750](#)

Carte grise originale

[Preuve du contrôle technique](#) en cours de validité si le véhicule a plus de 4 ans, sauf s'il est dispensé de contrôle

Pièce d'identité en cours de validité

Vous devez certifier sur l'honneur que le demandeur de la carte grise a une attestation d'assurance du véhicule ~~et~~ un permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé.

Vous n'avez pas à joindre une copie numérique (photo ou scan) du permis de conduire. Mais celle-ci pourra vous être demandée lors de l'instruction de votre dossier.

À savoir

Un mineur peut être titulaire de la carte grise d'une voiture particulière s'il a obtenu son permis de conduire à partir de ses 17 ans.

Estimer le coût du certificat d'immatriculation

Comment faire la démarche ?

Le coût diffère selon la situation et la personne que vous souhaitez ajouter.

Vous devrez régler la somme de 13,76 € (taxe fixe de 11 € + redevance d'acheminement de 2,76 €). Vous devez **obligatoirement** payer par carte bancaire.

Le rajout d'une autre personne s'apparente à un changement de titulaire. C'est également le cas pour le rajout de l'autre époux pendant le mariage.

Vous devrez régler le même coût que si vous achetiez un nouveau véhicule.

Le **coût** de la carte grise est **variable**. Il dépend notamment des caractéristiques du véhicule et de la région dans laquelle vous vivez.

Vous pouvez évaluer le coût de la carte grise en utilisant un **simulateur** :

- [Calculer le coût du certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)

En plus du coût de la carte grise, le professionnel **vous facturera une somme correspondant à la prestation qu'il réalise** à votre place.

Cette somme est librement fixée par le professionnel.

Faire la démarche chez un professionnel de l'automobile habilité

Où s'adresser ?

[Professionnel habilité pour l'immatriculation des véhicules](#)

Un [certificat provisoire d'immatriculation \(CPI\)](#) vous est délivré immédiatement. Il vous permet de circuler **pendant 1 mois (en France uniquement)** en attendant de recevoir votre carte grise définitive.

En cas de **conversion** d'une ancienne immatriculation (de type 123 AB 01, dit FNI) en numéro SIV , un CPI est également délivré.

Suivre l'état d'avancement de la fabrication du certificat d'immatriculation

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de la fabrication de votre certificat d'immatriculation sur internet

- [Suivez votre demande de certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)

Recevoir le certificat d'immatriculation par courrier

Vous recevrez le certificat d'immatriculation définitif, envoyé par La Poste en **lettre suivie**, à votre domicile dans un délai qui peut varier.

Vous devez **faire attention à l'adresse que vous fournissez** dans la procédure en ligne. Elle doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, « résidant chez », etc.).

Votre boîte aux lettres doit présenter vos nom et prénom.

Vous pouvez suivre l'expédition de votre titre soit avec le numéro d'immatriculation, soit avec le numéro de suivi de la Poste. Ce numéro de suivi vous a été communiqué par courriel ou par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.

- [Suivre l'expédition d'un certificat d'immatriculation](#)
- [Suivi de l'expédition d'une lettre ou d'un colis sur le site internet laposte.fr](#)

Questions – Réponses

- [Véhicule en leasing : comment signaler un changement sur la carte grise ?](#)
- [Quels recours si une demande de carte grise n'aboutit pas ?](#)
- [Carte grise : comment justifier de son domicile en France ?](#)
- [Carte grise : avec quels documents prouver son identité ?](#)
- [Quel est le délai pour recevoir une carte grise ou une étiquette d'adresse ?](#)
- [Que faire si la carte grise comporte une erreur ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Pour en savoir plus

- [Points numériques](#)
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Où s'informer ?

- **34 00 – Informations sur la carte grise ou le permis de conduire**

Serveur vocal interactif national apportant des réponses automatisées concernant la carte grise, le permis de conduire, la carte nationale d'identité et le passeport.

Si l'utilisateur n'obtient pas la réponse à sa question relative à la carte grise ou au permis de conduire, il sera mis en relation avec un conseiller de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Par téléphone

Depuis la métropole :

34 00 (coût d'un appel local)

Depuis l'outre-mer :

09 70 83 07 07

Depuis l'étranger :

+33 9 70 83 07 07

Services en ligne

- [Calculer le coût du certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)
Simulateur
- [Ajouter un co-titulaire sur la carte grise](#)
Téléservice
- [Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule](#)
Formulaire
- [Suivez votre demande de certificat d'immatriculation \(ex-carte grise\)](#)
Téléservice

Et aussi...

Textes de référence

- [Article L421-52 du Code des impositions sur les biens et services.](#)
- [Arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules](#)

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Réception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 12

mail



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00